



Ecole intercommunale  
des Ondines

54, rue des écoles  
16460 AUNAC  
05.45.22.50.59  
ce.0160401Z@ac-poitiers.fr

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE  
DE L'ECOLE PUBLIQUE INTERCOMMUNALE DES ONDINES**  
Document téléchargeable sur le site <http://blogs16.ac-poitiers.fr/aunac/>  
Séance du mardi 10 mars 2019

La séance est ouverte à 18 heures par M<sup>R</sup> CERTIN directeur de l'école.

### I Membres présents

DSDEN Circonscription Angoulême Nord : M<sup>ME</sup> ETCHEVERRY, Inspectrice de l'Éducation Nationale,

Élus des communes du SIVM: M<sup>R</sup> QUÉRAUX , président du SIVM d'Aunac

M<sup>ME</sup> CHEMINADE (AUNAC SUR CHARENTE), M<sup>ME</sup> VERGEZ (CHENON), M<sup>R</sup> CRINE (LICHÈRES), M<sup>R</sup> CORNU (MOUTON), M<sup>ME</sup> BEAU (MOUTONNEAU),

Représentants des parents d'élèves: M<sup>ME</sup> PALOMBO, M<sup>ME</sup> POUVREAU, M<sup>ME</sup> PROVOST

Enseignants: M<sup>R</sup> CERTIN, M<sup>ME</sup> DUPUIS-MALLINGER, M<sup>ME</sup> BRUNAUD.

Invités – Association des Parents d'élèves : M<sup>R</sup> MASSETEAU

Invités – Espace Culture Loisirs Aunac : M<sup>ME</sup> SOULET

### II Membres excusés

M<sup>R</sup> CHARRIAUD (SAINT-FRONT), M<sup>ME</sup> VIDAL (DDEN)

### III Ordre du jour

- 1) Validation du compte-rendu du Conseil d'école précédent
- 2) Prévisions d'effectifs 2020-2021
- 3) Projet d'école 2018-2022 et projets de classe (sorties et activités) / présentation du projet de classe chanson transplantée en 2021-2022
- 4) Organisation du Temps Scolaire pour la rentrée 2020
- 5) Actions de l'A.P.E.
- 6) Travaux et investissements effectués et à venir
- 7) Questions diverses

### IV Déroulement de la séance

#### **1) Validation du compte-rendu du Conseil d'école précédent (en date du 05 novembre 2019)**

Madame BEAU, présente au Conseil d'école précédent n'apparaissait pas dans la liste des membres présents. Elle y a été rajoutée. Le Compte-rendu du Conseil d'école précédent a été validé à l'unanimité.

#### **2) Prévisions d'effectifs 2020-2021 :**

Après le départ de 6 élèves depuis le début de l'année scolaire, il était nécessaire d'aborder à nouveau la question des effectifs puisqu'il s'avère que le seuil de fermeture d'une classe sera atteint plus rapidement que ce qui avait été établi en début d'année. Voici donc les prévisions réajustées dans le tableau ci-dessous :

#### **Prévisions au 09/03/2020**

	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
Etat au 09/03/2020		8	4	12	8	3	7	8	7	57
Prévision (2020/2021)	7	4	8	3*	12	8	3	7	8	53
Prévision (2021/2022)	8	7	4	7*	3	12	8	3	7	54
Prévision (2022/2023)		8	7	3*	7	3	12	8	3	52
			8	5*	3	7	3	12	8	

\* Scolarisation à St Front à partir de la GS pour les enfants domiciliés sur cette commune

Détail des radiations depuis la rentrée de septembre 2019 :

- Départ de 4 élèves aux vacances de la Toussaint (octobre) : 1 GS, 2 CP, 1 CE2
- Départ de 2 élèves aux vacances d'hiver (mars) : 1 MS, 1 CE2

**Une baisse démographique qui se poursuit dans l'académie et dans le département de la Charente :**

L'intention n'est pas d'alarmer, mais d'attirer l'attention de tous les acteurs de la communauté éducatives (enseignants, élus, parents) pour qu'ils prennent conscience de l'évolution à venir et puissent s'engager dans une perspective plus large de leur territoire et réfléchir à un maillage des écoles qui tienne compte de cette évolution démographique.

## Des constats conjoncturels :

### Public

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2016/2022	
								en effectif	en %
Charente	27 873	27 439	27 091	26 530	26 283	25 856	25 368	-2 505	-9,0%
Charente-Maritime	50 240	50 070	49 681	49 470	48 647	47 626	46 731	-3 509	-7,0%
Deux-Sèvres	29 077	28 570	28 088	27 408	26 775	26 227	25 615	-3 462	-11,9%
Vienne	35 617	35 111	34 755	34 137	33 366	32 562	31 893	-3 724	-10,5%
<b>Académie</b>	<b>142 807</b>	<b>141 190</b>	<b>139 615</b>	<b>137 545</b>	<b>135 071</b>	<b>132 271</b>	<b>129 607</b>	<b>-13 200</b>	<b>-9,2%</b>

Entre 2018 et 2019 : - 561 élèves

Entre 2019 et 2020 : - 247 élèves

Entre 2020 et 2021 : - 427 élèves

## Des difficultés plus structurelles :

- Un nombre élevé de petites structures (de 42% à 52% d'écoles à 3 classes et moins) souvent à faibles effectifs.
- Des classes à multi niveaux et peu d'élèves représentés dans chaque niveau.
- Un nombre de sites bâtimentaires sur-calibrés au regard de la population scolaire accueillie.
- Un nombre important de R.P.I. dispersés.
- Des écoles peu attractives pour les enseignants (isolement pédagogique, éloignement, nombreuses directions d'école ...), ce qui peut générer une instabilité des équipes pédagogiques et un nombre important de néo-titulaires voire de personnels de la brigade de remplacement nommés à l'issue des opérations du mouvement sur les postes non pourvus.
- Des coûts de fonctionnement élevés pour certaines collectivités (entretien des bâtiments, viabilisation, investissements pédagogiques, personnels de service...).

## Des ambitions à soutenir et à valoriser :

- Créer des structures éducatives qui, par leur densité dans un territoire donné, exerceront une attractivité et un rayonnement grâce à un projet éducatif global (cohérence éducative entre les temps scolaires et péri scolaires, , projets culturels, linguistiques, équipements numériques, dispositifs PDMQDC, - de trois ans, ...)
- Constituer de réelles équipes pédagogiques en réduisant l'exercice professionnel en site isolé.
- Améliorer les conditions d'enseignement et d'accueil par la mutualisation des ressources pédagogiques et des compétences professionnelles.
- Développer la stimulation entre pairs par l'augmentation du nombre d'élèves par cohorte en réduisant les classes multi-niveaux à faibles effectifs.
- Favoriser la continuité des apprentissages Ecole/Collège dans le cadre d'un cycle 3 renforcé.
- Mieux prendre en compte les besoins des élèves fragiles.

## Autrement dit :

Passer de : « Une école dans ma commune » à « une école pour ma commune dans un territoire commun ».

Évidemment, cette réflexion doit être accompagnée, réfléchie et anticipée et donc conduite dès à présent.

Elle sera accompagnée des services de l'Éducation nationale et madame l'Inspectrice sera l'interlocutrice directe.

Pour la rentrée 2020, la Directrice académique a regardé attentivement les évolutions des effectifs.

Elle invite l'ensemble des partenaires à conduire une réflexion dès à présent pour réfléchir à des regroupements, dans la perspective des prochaines rentrées.

### 3) Projet d'école 2018-2022 et projets de classe (sorties et activités) :

→ *Projet d'école 2018-2022 :*

Il s'organise autour de 4 ambitions définies au niveau national et académique parmi lesquelles l'école des Ondines a sélectionné 3 objectifs majeurs qui ont été eux-mêmes déclinés en actions à mener et à évaluer ; ces objectifs et actions sont considérés par les enseignants comme ceux qui paraissent le plus correspondre à la philosophie du travail qu'ils mènent auprès des enfants et des familles :

**Ambition 1 : Construire des apprentissages durables**

**Ambition 2 : Accompagner chaque élève dans la construction de son parcours.**

**Ambition 3 : Ouvrir l'école, développer les liens avec ses partenaires, conforter la confiance.**

→ *Développement durable et Patrimoine :*

Potager : Les bacs ont été nettoyés et paillés. Les premiers semis vont être réalisés prochainement. Une mangeoire a été installée sous la fenêtre de la classe de GS-CP-CE1. Plusieurs oiseaux ont pu y être observés. Des nichoirs ont été implantés sous la structure.

Environnement Développement Durable : Le travail de cette année est axé sur le tri, le recyclage et la réduction des déchets en partenariat avec Calitom, Charente Nature et l'association « Le Carré Bouge »

Marie-Emmanuelle HALOUISS de Charente Nature est intervenue auprès des GS-CP-CE1 le 10/02/2020 et le 10/03/2020. Elle reviendra le 06/04/2020

Le « Dr Tailleur », UpCycler de l'Association « Le Carré Bouge » est intervenu auprès des CE2-CM le 23/01/2020

La classe de GS-CP-CE1 ira visiter la déchetterie d'Aunac le 10/04/2020 et la classe de CE2-CM se rendra sur le site ATRION et dans l'atelier du Dr Tailleur le 13/03/2020. Il y aura une troisième rencontre avec le Dr Tailleur, la date n'est pas encore définie.

→ *Ouverture sur le monde et Coopération :*

Ateliers coopératifs :

Poursuite de la journée mensuelle d'ateliers coopératifs : confection commune de gâteaux pour fêter les anniversaires du mois concerné, ateliers d'Upcycling, réalisation d'une fresque sur la thématique des écrans.

Thématique des écrans : en partenariat avec le Pays du Ruffécois, les écoles de Verteuil et Villefagnan, les infirmières scolaires, le Centre Social de Mansle et l'association des orthophonistes Orthofip16, l'école a effectué la restitution des données collectées en début d'année et organisé une soirée débat-conférence à destination des parents et des enfants (13/12/2019). Cette soirée a rencontré un grand succès avec près d'une vingtaine de familles présentes.

4 thématiques ont été abordées :

- Comment gérer l'arrêt d'un écran en évitant le conflit ?
- Que proposer comme alternative aux écrans ?
- Pourquoi passe-t-on autant de temps devant les écrans ?
- Quelles utilisations de l'écran peuvent avoir un aspect positif ?

Depuis cette soirée, les élèves ont rencontré l'Infirmière Scolaire pour poursuivre les travaux engagés à partir d'une œuvre de littérature Jeunesse parlant des écrans (« Un grand jour de rien ») et ils continuent la réflexion avec les enseignants.

D'ici la fin de l'année scolaire, un questionnaire d'évaluation du dispositif mis en place sera distribué aux familles.

→ *Culture*

Musique :

Un projet conséquent est mené avec l'école de Saint Front et le Collège de Mansle. Les élèves de CE2-CM ont créé une chanson (paroles et mélodies) accompagnés par Céline CASTAÑO, artiste et enseignante au Conservatoire de Saintes. Les élèves de Saint Front ont fait de même avec l'aide de Julien BIROT. Les 6èmes du Collège de Mansle ont réalisé les percussions des compositions réalisées par leurs camarades avec le soutien d'Émile BIAYENDA.

A Aunac et Saint Front, les plus jeunes ont bénéficié d'interventions d'une demi-heure environ à chaque venue de l'artiste.

Anaël TRIBOT, le Conseiller Pédagogique Départemental en Education Musicale participe à affiner le travail de répétition et de justesse des enfants en vue d'une restitution au mois de juillet.

En parallèle, l'EHPAD de St Front et les élèves de St Ciers participant aux TAP ont, eux aussi, profité de la venue des artistes.

Un temps de résidence sera organisé les 1, 2 et 3 juillet. Il sera clôturé par un concert le vendredi soir. En première partie, les enfants restitueront le travail effectué.

Théâtre :

Classe maternelle et GS-CP-CE1 :

17/03/2020 : Spectacle des 3 Chardons à Verteuil : Conte écologique « Lucine et Malo »

Classe de CE2-CM :

- 03/02/2020 : Spectacle "Livère" La Palène et rencontre de l'actrice le 06/02/2020

→ *Pratique sportive :*

Matériel du Pays du Ruffécois : Le pays du Ruffécois prête pour la Période 4 un pack Badminton. Il prêtera à l'école le matériel Educ' Gym pour la Période 5.

Challenge Inter Pistes : l'école a complété le formulaire d'inscription au Challenge InterPistes pour y postuler : c'est un moyen de faire pratiquer aux enfants des activités cyclistes et d'aborder en parallèle les règles de bonne conduite sur la route. Participation le ....

Cycle natation : l'école s'est positionnée pour obtenir des créneaux piscine ; les bénévoles agréés pour l'accompagnement ne sont pas assez nombreux, ce qui risque de remettre en cause le projet.

→ *Projets de classe :*

PS-MS :

Travail sur le thème des contes traditionnels et de la sorcière BabaYaga

Création de sacs à livres avec album, jeu et impressions de lecture qui passent dans les familles afin de créer un lien école/famille, de sensibiliser les enfants à la langue écrite et de jouer en famille pour favoriser le langage.

Réactivation de la ludothèque et des moments de jeux avec intervention des familles

Poursuite des moments de tutorat avec les CE2-CM : lecture et jeux de société

GS-CP-CE1 :

Randonnée avec Lionel Bourguignon le 17/01/2019

Temps de bibliothèque avec Annie Alloncle

Exploitation du jardin et de la mare pédagogique

CE2-CM1-CM2 : Événements passés : 18/02 : participation à la sélection départementale du Scrabble scolaire. Trois élèves ont été sélectionnés pour participer à la sélection régionale le 14/03, organisée à l'école d'Aunac. Des échanges sont en cours avec les membres de l'ECLA, qui se sont proposés pour jouer avec les élèves, afin d'organiser une rencontre régulière.

Poursuite des interventions de Mme Ashbolt en anglais et de Mme Vidal de *Lire et faire lire*.

Cette classe chanson se ferait à La Rochelle en partenariat avec le Festival des FrancoFolies

Elle serait l'aboutissement d'une action menée sur trois années avec les élèves :

- Création de la chorale de l'école en 2018-2019
- Projet PEAC avec l'artiste Céline CASTANO en 2019-2020
- Classe Chanson (Franco'Educ) à La Rochelle en 2020-2021

Elle émane aussi des différentes formations suivies par la Direction de l'école :

- PREAC Chantier des Profs à La Rochelle en 2018-2019
- Séminaire Académique de chant choral à Thouars en 2019-2020
- Incitation auprès de l'équipe enseignante pour participer au "Chantier des Profs" 2020-2021
- Positionnement sur le Séminaire National de chant choral (Projet en cours de construction) en 2020-2021.

La volonté de l'équipe serait de proposer un séjour à une classe de CE2-CM1-CM2 qui contiendrait plusieurs dimensions :

- une dimension musicale évidemment (Francos Educ)
- une dimension patrimoniale (historique)
- une dimension sportive
- une dimension écologique (autour du littoral)

Les premiers échanges effectués en équipe orientent le projet vers :

- un voyage en train de l'école entière (comprenant les maternelles et les CP-CE1) avec journée commune sur La Rochelle (spectacle, ateliers, visites à déterminer)
- un retour des plus jeunes sur Angoulême au terme de la première journée

**35€ l'A/R par enfant (53 enfants et 6 accompagnateurs)**

Pour la suite du séjour (CE2-CM),

- une demi-journée chaque jour dédiée à la pratique musicale et artistique dans le cadre de la Classe Chanson

**210€ par enfant (18 enfants et 4 accompagnateurs)**

les autres demi-journées dédiées à des activités diverses à dominante patrimoniale, sportive ou écologique (visite des trois tours, de l'aquarium, activités de littoral, pêche, Optimist, char à voile, visite de la Corderie Royale, de Fort Boyard en bateau, de l'île d'Aix... à déterminer une nouvelle fois)

#### **Devis en attente**

- des veillées sur La Rochelle (concert au Chantier, visites nocturnes...)

#### **Inclus dans la devis classe chanson**

- des nuitées en auberge de jeunesse ou dans tout autre type d'hébergement collectif sur La Rochelle (nécessité imposée par l'Inspection d'avoir un couloir réservé si hébergement partagé avec des adultes extérieurs).

**180€ par enfant (nuitées et repas inclus pour 18 enfants et 4 accompagnateurs)**

- des déplacements courts pour pouvoir les effectuer à pied ou en bus de ville

**10€ par enfant (équivalent à 2 déplacements quotidiens en bus pour 18 enfants et 4 accompagnateurs)**

#### **4) Organisation du Temps Scolaire pour la rentrée 2019 :**

**Cadre général** : Décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 (dit « décret Peillon ») : 24h d'enseignement hebdomadaires sur 9 demi-journées dont le mercredi matin, durée d'enseignement maximum : 5h30/j et 3h30/ ½ j, PEdT: non obligatoire

**Cadre dérogatoire 1** : Décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 dit « décret Peillon dérogatoire » : 24h d'enseignement hebdomadaires sur 9 demi-journées, dérogation aux 5h30/j et 3h30/ ½ j d'enseignement maximum.

**Cadre dérogatoire 2** : Décret n° 2014-457 du 7 mai 2014 (dit « décret Hamon ») : 24h d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées dont 5 matinées pas plus de 6h/j et 3h30/ ½ j ; Activités périscolaires regroupées sur un après-midi.

**Cadre dérogatoire 3** : Décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 (dit « décret Blanquer ») : 24h d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées sur 4 jours, pas plus de 6h/j et 3h30/ ½ j.

Le cadre dérogatoire 3 a été validé à l'unanimité et a pris effet en 2018-2019 ; il sera valable jusqu'en 2020-2021 inclus.

#### **5) Actions de l'APE :**

- Octobre :** Bourse aux vêtements le **18/10/2019 à l'école d'Aunac** et déambulation d'Halloween (en partenariat avec le bar d'Aunac)
- Novembre:** Bourse aux jouets le **03/11/2019 à la salle des fêtes de Chenon** (120 €)
- Décembre :** soirée jeux le **06/12/2019 à la salle des fêtes d'Aunac** (22 €)  
foire aux gras : stand crêpes-café le **14/12/2019** (136 €)
- Février :** repas **08/02/2020 à la salle des fêtes de Chenon** (461 €, 55 personnes)
- Mars :** loto le **08/03/2020 à la salle des fêtes d'Aunac** (550 €)
- Avril :** soirée quizz (français et anglais) le **03/04/2020 à l'école d'Aunac (salle de motricité)**
- Mai :** brocante du **08/05/20 au champ de foire d'Aunac** (recherche de 10 bénévoles supplémentaires)
- Juin :** Écolympiades **13/06/20** ou date ultérieure suivant disponibilités du camping (recherche de 5 bénévoles supplémentaires)
- Juillet :** Concert du **03/07/2020 au champ de foire d'Aunac** (mise en place de 4 commissions)

L'opération benne à papiers-cartons est arrêtée : la reprise du papier par l'entreprise Sabatier ne représente plus d'intérêt financier pour l'APE : en 2016, avec 10 tonnes, 1137 € avaient été récoltés. En 2019, avec 7 tonnes 179 € seulement ont été récoltés, et 26 € pour le dernier tour.

Vente de madeleines Bijou (285 €), vente de chocolats (12 €), de bulbes (177 €).

Total des recettes à ce jour : 1942 €

## **6) Travaux et investissements effectués et à venir :**

Cette année, l'équipe enseignante a proposé de reprendre le renouvellement du mobilier entamé en 2014. La demande de renouvellement du mobilier avait été stoppée en 2019 et les travaux demandés pour la réfection et la pose de rideaux dans certaines salles avaient été annulés afin de voir renouvelé le matériel informatique obsolète et répondre à l'appel à projet national pour le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles élémentaires des communes rurales (budget de 6000€ dont la moitié prise en charge par le SIVM).

### Classe de PS-MS

- 6 chaises maternelles pour renouveler le mobilier (382,86€ HT possibilité code réduction)
- 6 tables ajustables pour renouveler le mobilier (134,84€ HT possibilité code réduction)

### Classe de GS-CP-CE1

- Une série de 10 inserts pour étagères (200€ TTC)

### Classe de CE2-CM1-CM2

- 8 chaises de taille adaptée aux CM2 (238,24€ HT possibilité code réduction)
- Un set de 12 coussins ronds en mousse (106,25€ TTC)

Lors du Conseil d'école du 05 novembre 2019, les Élus avaient été sensibles aux arguments de l'équipe qui rappelait que, malgré la baisse des effectifs, les frais engagés pour les abonnements, les déplacements, le matériel pédagogique ou les interventions d'animateurs n'évolueront pas à la baisse puisqu'ils ne sont pas calculés en fonction du nombre d'élèves. Ils avaient donc annoncé que le SIVM poursuivrait l'octroi de la somme de 6000€ en 2020. Les Élus savent pouvoir compter sur la responsabilité des enseignants pour réduire les dépenses et ne pas utiliser l'enveloppe entière si cela ne s'avère pas nécessaire.

En ce qui concerne le contrat aidé de Hela GORRE, les enseignants désirent que le dispositif soit pérennisé. Le travail qu'elle effectue auprès des enfants en partenariat avec les enseignants est un atout indéniable pour la réussite des élèves, notamment dans la classe de GS-CP-CE1 où elle joue le rôle d'ATSEM. Nous pourrions imaginer sur l'année scolaire 2020-2021 un accompagnement, les jours de classe, des élèves de GS, du soutien auprès des CP puisqu'un nombre important de ce groupe sera en grande difficulté scolaire, la surveillance des maternelles chaque début d'après-midi durant le temps de sieste ; les enseignants pourraient aménager un emploi du temps pour que Hela GORRE puisse parfois effectuer des missions d'accompagnement auprès des plus grands qui seront, cette année là encore, dans une classe à triple niveau (ateliers de recherche, d'informatique, bibliothèque...). Elle pourrait enfin apporter un soutien nécessaire dans certaines tâches de direction coûteuses en temps.

### Projet de Préau

Le SIVM, sous l'impulsion de Monsieur CRINE et Monsieur QUERAUX avait étudié la possibilité d'implanter un préau dans la cour principale de l'école. L'atelier d'architecte Neyrat et Michelet a communiqué une proposition pour un montant total d'environ 80,000 € qui a été validé par les Élus du SIVM à l'unanimité en 2019. Les subventions départementales n'ayant pas été accordées, le projet sera remis en route sur l'année civile 2020.

### Travaux

La chaufferie a été inondée en février. L'entreprise Sylvestre est intervenue pour évacuer les 40 cm d'eau puis vérifier les installations. Le chauffe-eau GAZ est à l'arrêt depuis dans l'attente d'un diagnostic plus précis. La chaudière ne semble pas avoir été touchée et a pu redémarrer. De plus, monsieur QUERAUX a identifié une fuite sur le circuit de chauffage (circuit « Cantine ») et mandaté Sylvestre pour le réparer durant la 2<sup>ème</sup> semaine des vacances de « février »

A ce jour, la chaufferie est donc en état de fonctionnement correct mais une décision doit être prise quant à la réparation du chauffe-eau. En attendant, la chaudière peut produire l'eau chaude sanitaire seule hors période de chauffage.

## **7) Questions diverses**

Le Conseil d'école est une instance où sont remontées toutes les questions qui n'auraient pas trouvé réponse au cours des entretiens individuels. Le Conseil d'école est satisfait de constater que de nombreuses familles ont entendu le discours tenu. Beaucoup de parents ont en effet sollicité les enseignants pour éclaircir des situations, demander des explications ou bien apporter des informations auxquelles l'équipe n'aurait pas eu accès sans ces démarches.

L'équipe enseignante rappelle qu'elle désire entretenir un dialogue confiant et efficace avec chacun des parents d'élèves. Le Président du SIVM, responsable du personnel est impliqué dans la même démarche.

Comme annoncé lors de la soirée d'information aux parents, les demandes individuelles d'information ou d'entrevue recevront une réponse. Les demandes de rendez-vous seront orientées vers le bon interlocuteur, selon la nature de la demande.

**"J'ai aperçu que les menus de la cantine deviennent un peu plus végétariens qu'avant (2 à 3 fois par mois) ; ils ne sont pas encore 100% vegan, parce qu'il y a encore du laitage et des œufs dans le menu.**

**Il y avait eu une discussion dans un Conseil d'école antérieur à ce sujet et je n'avais pas compris que ce type de menu deviendrait courant à Aunac.**

**Valoriser les produits locaux et de saison (avec ou sans viande), je trouve ça super! Cependant, utiliser le lait de coco, le tofu et le soja ... va à l'encontre de cette démarche.**

**Pourriez-vous nous éclairer à ce sujet ?"**

En effet, les menus de cantine incluent dorénavant un menu dit végétarien par semaine : le SIVM se met ainsi en conformité avec la disposition de la loi Egalim qui stipule que les collectivités doivent proposer au moins un menu végétarien par semaine depuis le 1er novembre 2019. Par menu végétarien, il est entendu un menu unique sans viande ni poisson, crustacés et fruits de mer. Il pourra néanmoins comporter des œufs ou des produits laitiers.

La loi a donc valeur supérieure aux décisions prises lors des Conseils d'école précédents et s'applique à toutes les cantines de France.

Petite précision supplémentaire : cette loi n'a pas de rapport avec des habitudes alimentaires liées à une religion ou une quelconque mode alimentaire mais émane d'un programme national pour l'alimentation (PNA) qui s'inscrit dans le sens des recommandations internationales de l'OMS et de la FAO.

En ce qui concerne la valorisation des produits locaux et de saison, le SIVM poursuit son action en ce sens le plus possible via la plateforme "AgriLocal" notamment.

Plus d'informations en cliquant ci-dessous :

<https://agriculture.gouv.fr/egalim-depuis-le-1er-novembre-un-menu-vegetarien-par-semaine-dans-toutes-les-cantines-scolaires>

<https://agriculture.gouv.fr/programme-national-pour-l'alimentation-2019-2023-territoires-en-action>

<https://agriculture.gouv.fr/agrilocal-le-portail-qui-met-en-relation-les-producteurs-locaux-et-les-acheteurs-publics>

**Pourquoi vouloir emmener nos enfants au centre de tri de Mornac qui est actuellement envahi par des tonnes de papier à recycler, devant être stockées à l'extérieur des bâtiments et posant des problèmes sérieux ; risque d'incendie car ils sont obligés de stocker des quantités de matière premières bien plus importantes que ce que leur autorise l'arrêté Préfectoral etc ?**

**Et ceci depuis que la Chine a décidé de ne plus être l'usine de recyclage du monde. Un non-sens écologique qui se pose donc puisqu'ils envisagent de les enfouir. Un non-sens environnemental et une négation de l'acte citoyen que représente le tri. J'ai donc du mal à voir le bien-fondé de cette sortie.**

Comme le stipule la Circulaire n° 99-136 du 21 septembre 1999 article II-1-1, la sortie proposée est considérée comme facultative puisqu'elle comprend la pause déjeuner. L'enseignante a adressé une note d'information précisant les modalités d'organisation de la sortie (dont les horaires et le lieu de départ et de retour) et comportant un formulaire d'autorisation de participation d'un élève mineur à une sortie ou un voyage scolaire à caractère facultatif. Après avoir pris connaissance de la note d'information, les personnes exerçant l'autorité parentale, remettent à l'enseignant l'autorisation ou non de participation d'un élève mineur à une sortie ou un voyage scolaire. à caractère facultatif après l'avoir datée et signée.

Un courrier de réponse de la part de Calitom est annexé au Compte-Rendu. Monsieur Crine, maire de Lichères et vice-président de Calitom assure que la visite se déroulera dans des conditions de sécurité suffisantes puisque le site accueille quotidiennement 120 employés. Le centre rencontre en effet un afflux de papier, cela permettra de montrer aux élèves les limites du centre, et de sensibiliser à la réduction de déchets. Les parents sont conviés à visiter le centre.

**La phase 3 du Coronavirus arrive à grand pas sous une à deux semaines d'après le gouvernement. Les écoles seront donc fermées, avez-vous prévu des leçons, des cours et sous quelles moyens seront ils transmis?**

Bulletin officiel n° 10 du 5 mars 2020 :

*Selon l'évolution du contexte sanitaire, les écoles et établissements scolaires pourront être fermés, sur décision du préfet, pendant une durée définie en fonction de la situation (réalisation de tests diagnostiques, nettoyage des locaux, mesures spécifiques liées à l'évolution de la situation sanitaire).*

*Au cours de cette éventuelle période de fermeture, le lien éducatif et pédagogique doit être maintenu aussi bien dans l'intérêt des élèves que dans l'intérêt des parents et familles. Le directeur d'école ou le chef d'établissement concerné veillera à informer, aussi tôt que possible, les familles des modalités de continuité pédagogique.*

**A Aunac, les enseignants transmettraient les documents et les recommandations via les messageries électroniques et le blog de l'école.**

Une personne à la direction académique est chargée de répondre aux questions des parents, enseignants, élus. Une FAQ est consultable sur le site de l'académie.

Monsieur Quéraux assure que l'école dispose de suffisamment de savon liquide et de serviettes en papier. Le gel hydroalcoolique ne sera pas distribué aux enfants.

*En cas de fermeture d'une école ou d'un établissement, le rectorat contactera la direction générale du Cned pour obtenir les URL d'accès à la plateforme. Les services du rectorat les transmettront sans délais aux directeurs d'école ou chefs d'établissement concernés, afin que les familles en soient informées. Dès lors que l'URL lui aura été communiquée, chaque élève pourra, sans délai, se créer un compte et accéder à l'ensemble des contenus. En deuxième lieu, indépendamment de la mise à disposition de cette plateforme ou de manière complémentaire, les responsables locaux et les équipes pédagogiques prendront les initiatives et mesures nécessaires pour préserver un lien pédagogique à distance, et pour continuer à dispenser un enseignement, en exploitant notamment les possibilités d'échanges par messagerie électronique.*

La séance a été levée à 20 heures 15.

La secrétaire de séance

M<sup>me</sup> BRUNAUD M.

Le Président de séance

M<sup>r</sup> CERTIN M.

Mornac,  
le 6 mars 2020

Madame,

Nous avons pris connaissance de vos réticences concernant la visite du centre de tri par les enfants. Aussi, nous souhaitons vous apporter des réponses et partager notre point de vue quant à l'intérêt pédagogique de cette sortie scolaire.

Il est intéressant pour les enfants (et les adultes) de visiter un site de traitement des déchets (centre de tri ou d'enfouissement) pour bien comprendre les enjeux et les intérêts du recyclage (réduire les tonnages d'ordures ménagères enterrées, économiser les ressources naturelles...), mais aussi ses limites.

Ce cas particulier, saturation des capacités européennes de valorisation des papiers, nous permet de mettre en avant les limites du tri et du recyclage et d'alerter les citoyens sur la nécessité d'adopter des pratiques de consommation plus responsables (moins d'emballages, consommation locale de saison, lutte contre les gaspillages alimentaires et autres)

Chaque charentais, par ses choix de consommation est responsable de sa production des déchets. La politique de prévention menée par le syndicat souligne sa volonté d'accompagner chaque habitant vers le Zéro Déchet (cf PLPDMA).

En attendant d'y arriver, il est plus que nécessaire de faire preuve de transparence quant à la destination finale de nos déchets (recyclables ou non) et de montrer à l'ensemble de la population l'impact de nos modes de vie.

Cette démarche rejoint, nous l'imaginons à la lecture de votre courrier, vos préoccupations environnementales.

Aussi, nous vous invitons à partager ce message au plus grand nombre et à agir pour la réduction déchets. Vous êtes par ailleurs la bienvenue si vous souhaitez échanger sur ces thématiques lors d'une visite d'Atrion et de Valoparc.

Service Prévention des Déchets  
CALITOM